

L'ÉTHIQUE AU TRAVAIL

des valeurs à cultiver



Engagement • Équité • Transparence
Intégrité • Respect des personnes



Commission
des droits de la personne
et des droits de la jeunesse

Québec

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE

LA MISSION

La Commission a pour mission d'assurer le respect et la promotion des principes de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec. Elle assure aussi la protection de l'intérêt de l'enfant, ainsi que le respect et la promotion des droits qui lui sont reconnus par la *Loi sur la protection de la jeunesse* et dans la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

LA VISION

Par son savoir-faire et son indépendance institutionnelle, la Commission entend confirmer son leadership dans la promotion et la défense des droits, tout en assurant un recours accessible et efficace.

LES VALEURS

Les valeurs organisationnelles sont des valeurs que les membres d'une organisation appliquent ou cherchent à appliquer dans les décisions prises et les actions posées dans le cadre de leur travail. Elles sont des points de repère qui permettent aux membres d'une organisation d'évaluer ce qui est considéré comme acceptable ou non dans l'exercice de leurs fonctions. Les valeurs sont de plus en plus reconnues à titre de fondement et de cadre de référence pour guider les actions des individus et des organisations. Elles peuvent servir à canaliser l'énergie humaine d'une organisation et à créer une atmosphère de vitalité, de loyauté et de fierté.

Les membres du personnel de la Commission ont été au cœur de la démarche d'éthique organisationnelle, laquelle a mené à la définition des valeurs de notre organisation. Les valeurs énoncées ci-après expriment un idéal à atteindre dont nous sommes fiers.

RESPECT DES PERSONNES

Agir avec respect, c'est traiter toute personne avec dignité, courtoisie et discrétion. C'est aussi la faire bénéficier d'une véritable écoute qui suppose que l'on prenne le temps nécessaire pour comprendre la personne et lui porter l'attention appropriée. Le respect c'est aussi faire place aux différences individuelles ou culturelles, aux besoins particuliers de l'enfant et des clientèles vulnérables ainsi qu'à la diversité et la divergence d'opinions. Tant à l'interne qu'à l'externe, les personnes méritent une considération égale et ce, sans égard à leur rang dans la société ou leur fonction à la Commission.

TRANSPARENCE

Agir avec transparence, c'est s'assurer, à tous les niveaux de l'organisation, que des informations claires et complètes sont accessibles, au moment opportun et dans le respect des règles de confidentialité, sur les activités, les décisions et leurs motifs, les recommandations et les avis, afin d'aider le citoyen à apprécier une situation et à exercer un jugement éclairé. La transparence, c'est également des modes de communications internes qui assurent un partage d'informations claires et complètes à tous les niveaux de l'organisation, afin que tous puissent accomplir adéquatement leurs fonctions et réaliser la mission de la Commission.

INTÉGRITÉ

Agir avec intégrité se manifeste notamment par le professionnalisme, c'est-à-dire par un engagement à agir avec compétence et rigueur en toute circonstance et à ne prendre position que lorsqu'on a objectivement analysé la question et qu'on est en mesure d'exercer un jugement éclairé. L'intégrité, c'est éviter toute situation de conflit d'intérêts susceptible d'influencer la prise de décision ou l'exercice des fonctions.

ÉQUITÉ

Agir avec équité, c'est agir sans préjugé, sans favoritisme et en toute impartialité en se basant sur des faits objectifs et non sur des impressions ni en fonction d'intérêts personnels. C'est aussi agir dans le respect des droits des personnes et en tenant compte des différences individuelles.

ENGAGEMENT

L'engagement, c'est agir dans une perspective d'avancement des droits dans toutes les sphères d'activité relevant de la compétence de la Commission. C'est aussi viser l'amélioration continue de la qualité des services offerts à la population et de la portée de toutes ses actions, tant à l'interne qu'à l'externe.



Commission
des droits de la personne
et des droits de la jeunesse

Québec